

Section I - États financiers

Ébrouche

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil,
Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet (la « municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Une dépense pour des créances irrécouvrables au montant de 19 189 \$ a été comptabilisée à l'état des résultats. Nous n'avons pas été en mesure, dans le cadre de notre audit, d'obtenir les éléments probants suffisants afin de conclure que la dépense est exempte d'anomalie significative.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 2 qui décrit le référentiel comptable appliqué. La municipalité inclut dans ses états financiers certaines informations financières complémentaires auditées qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et présentées aux pages S17, S18 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**Autres points**

Les états financiers de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, avant les retraitements décrits à la note 22, ont été audités par un autre comptable professionnel agréé qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 11 juin 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

-
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
 - nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
 - nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gatineau (Québec)

(1) Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A126543

DATE 2019-05-13

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET
RÉSULTATS POUR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u> <i>redressé</i>
Revenus		
Fonctionnement		
Taxes	867,547 \$	841,429 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7,242	8,127
Transferts	440,891	289,404
Services rendus	23,864	19,409
Imposition de droits	27,150	11,992
Amendes et pénalités	7,547	618
Intérêts	29,600	18,528
Autres revenus	<u>(3,201)</u>	<u>68,433</u>
	1,400,640 \$	1,257,940 \$
Charges		
Administration générale	404,872	285,013
Sécurité publique	105,226	124,069
Transport	390,845	465,198
Hygiène du milieu	90,389	99,782
Santé et bien être	10,782	5,608
Aménagement, urbanisme et développement	62,215	52,521
Loisirs et culture	68,679	52,957
Frais de financement	15,704	12,776
Remboursement de la dette à long terme	<u>23,647</u>	<u>29,385</u>
	(1,172,359)	(1,127,309)
	228,281 \$	130,631 \$
Plus :		
Coût des propriétés vendues	37,785	17,891
Utilisation de l'excédent de fonctionnement affecté	-	55,770
Moins :		
Acquisition d'immobilisations non financées, donc supportées par les activités de fonctionnement	Note 1 <u>(98,040)</u>	<u>(65,747)</u>
Excédent pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales (En accord avec le rapport financier, page S17)	<u>168,026 \$</u>	<u>138,545 \$</u>
Note 1		
Camion	9,437 \$	
Revitalisation du Parc Cadieux	7,343	
Quai municipal	19,309	
Terrains	9,102	
Logiciel informatique	7,772	
Pompe	<u>4,163</u>	
	<u>57,126 \$</u>	

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET
RÉSULTATS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u> <i>redressé</i>
Revenus		
Investissement		
Transferts	23,407 \$	557,443 \$
Charges		
Acquisitions d'immobilisations	(129,569)	(623,190)
Acquisitions de propriétés destinées à la revente	(40,914)	-
	<u>(170,483)</u>	<u>(623,190)</u>
	(147,076) \$	(65,747) \$
Financement obtenu pour l'acquisition d'immobilisations		
Acquisition d'un camion pour la voirie	49,036	-
Immobilisations payées comptant (supportées par les activités de fonctionnement)	98,040	65,747
	<u>147,076</u>	<u>65,747</u>
Excédent (déficit) pour les activités d'investissement à des fins fiscales (En accord avec le rapport financier, page S18)	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Détail des acquisitions d'immobilisations de l'année :

Camion	58,474 \$
Revitalisation du Parc Cadieux	22,120
Quai municipal	19,308
Terrains	9,102
Logiciel informatique	7,772
Bibliothèque - fibre optique	8,630
Pompe	4,163
	<u>129,569 \$</u>

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET

RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT POUR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES À L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE À DES FINS COMPTABLES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u> <i>redressé</i>
Excédent pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales (En accord avec le rapport financier, page S17)	168,026 \$	138,545 \$
Plus :		
Acquisitions d'immobilisations	129,569	623,190
Remboursement de la dette à long terme	23,647	29,385
Acquisitions de propriétés destinées à la revente	40,914	-
Gain (perte) comptable sur la disposition de propriétés destinées à la revente	(9,832)	54,109
	184,298	706,684
Moins :		
Amortissement des immobilisations	(136,586)	(123,506)
Produit de disposition des propriétés destinées à la revente	(27,953)	(72,000)
Dépenses de fonctionnement supportées par l'excédent accumulé	-	(55,770)
Financement obtenu pour l'acquisition des immobilisations	(49,036)	-
	(213,575)	(251,276)
Excédent de l'exercice à des fins comptables (En accord avec le rapport financier, page S16)	<u>138,749 \$</u>	<u>593,953 \$</u>

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

		2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	3 849	1 586
Débiteurs (note 5)	2	892 954	886 193
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7		
	8	896 803	887 779
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10		125 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	92 898	118 265
Revenus reportés (note 12)	12	124 607	124 607
Dette à long terme (note 13)	13	214 169	192 160
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14		
	15	431 674	560 032
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	465 129	327 747
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	2 692 586	2 699 603
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	4 647	1 518
Stocks de fournitures	19		
Autres actifs non financiers (note 17)	20	16 291	11 036
	21	2 713 524	2 712 157
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	3 178 653	3 039 904

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	593 422	425 395
Excédent de fonctionnement affecté	2	105 548	105 548
Réserves financières et fonds réservés	3		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 ()	(
Financement des investissements en cours	5		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	2 479 683	2 508 961
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	3 178 653	3 039 904
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	593 422	425 395
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10		
	11	593 422	425 395
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
- Affectation aux années futures	12	105 548	105 548
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	105 548	105 548
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
-	22		
-	23		
-	24		
	25		
	26	105 548	105 548
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
-	27		
-	28		
-	29		
-	30		
-	31		
	32		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37		
Organismes contrôlés et partenariats	38		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41		
Organismes contrôlés et partenariats	42		
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
-	45		
-	46		
	47		
	48		

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	Budget 2018		Réalizations 2018		Réalizations 2017
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	854 318	867 547		867 547	841 429
Compensations tenant lieu de taxes	7 354	7 242		7 242	8 127
Quotes-parts					
Transferts	342 440	440 891		440 891	289 404
Services rendus	5 300	23 864		23 864	19 409
Imposition de droits	5 300	27 150		27 150	11 992
Amendes et pénalités		7 547		7 547	618
Revenus de placements de portefeuille					
Autres revenus d'intérêts	16 700	29 600		29 600	18 528
Autres revenus	18 000	(3 201)		(3 201)	68 433
Effet net des opérations de restructuration					
	1 249 412	1 400 640		1 400 640	1 257 940
Investissement					
Taxes					
Quotes-parts					
Transferts		23 407		23 407	557 443
Imposition de droits					
Autres revenus					
Contributions des promoteurs					
Autres					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux					
		23 407		23 407	557 443
	1 249 412	1 424 047		1 424 047	1 815 383
Charges					
Administration générale	328 937	404 872		406 487	287 559
Sécurité publique	155 387	105 226		123 499	143 213
Transport	603 373	390 845		442 610	510 437
Hygiène du milieu	108 887	90 389		141 597	143 705
Santé et bien-être	6 000	10 782		10 782	5 608
Aménagement, urbanisme et développement	64 124	62 215		62 215	52 521
Loisirs et culture	82 065	68 679		82 404	65 611
Réseau d'électricité					
Frais de financement	8 754	15 704		15 704	12 776
Effet net des opérations de restructuration					
Amortissement des immobilisations					
	1 357 527	1 36 586 (1 285 298	1 221 430
	(108 115)	138 749		138 749	593 953
Excédent (déficit) de l'exercice					

Section II - Autres renseignements financiers

Ébrouche

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

À la secrétaire trésorière,
Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet (la « municipalité ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

À notre avis, l'état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que l'état établissant le taux global de taxation réel a été préparé afin de permettre à la municipalité de se conformer à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) [176 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)] sur la base des exigences légales mentionnées précédemment. En conséquence, il est possible que l'état établissant le taux global de taxation réel ne puisse se prêter à un autre usage.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état établissant le taux global de taxation réel

La direction est responsable de l'établissement du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement du taux global de taxation réel exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état établissant le taux global de taxation réel pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur

contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état établissant le taux global de taxation réel prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état établissant le taux global de taxation réel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gatineau (Québec)

(1) Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A126543

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

DATE 2019-05-13

Ébrouche